



Chute mortelle d'un arbre encroué

LE CONTEXTE :

En cours de matinée, un salarié d'une entreprise familiale de bûcheronnage/débardage termine, seul, le nettoyage d'une parcelle chablis de pins et de hêtres. Il ne reste qu'une dizaine de pins à façonner et le débardage est prévu dès la fin du bûcheronnage. Le terrain est très accidenté et surplombe un chemin forestier. Ce jour là, le temps est beau mais très venteux.

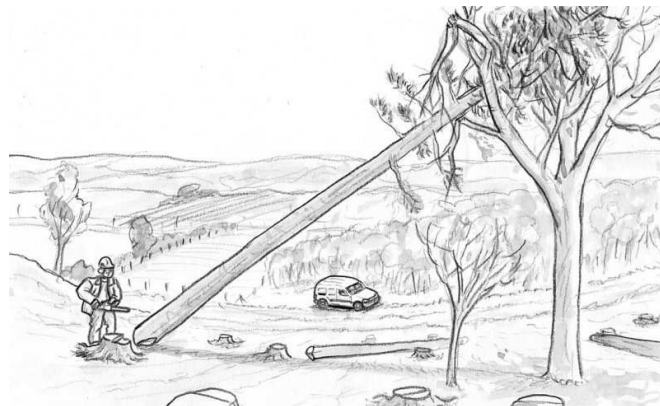
LES PERSONNES :

La victime, âgée de 32 ans, est un bûcheron qualifié ayant commencé comme indépendant à l'âge de 18 ans. Il porte ses équipements de sécurité (casque intégral, chaussures de sécurité, gants, pantalon anti-coupure). Ses collègues et les engins de débardage travaillent tous sur une autre coupe éloignée.

L'ACCIDENT :

La victime, décédée, étant seule au moment de l'accident, la description de ce dernier ne repose que sur une hypothèse.

Un pin de gros diamètre, coupé à la base, est encroué sur un gros hêtre. Quelques branches cassées restent fixées dans le houppier.



Entre les deux arbres se trouve un petit hêtre sur pied. A priori, la victime décide de le couper (un trait de scie a été décelé sur le petit hêtre).



Un coup de vent aurait désencroué une grosse branche qui vient frapper la victime sur le côté gauche.



LES BLESSURES OCCASIONNEES :

Le bûcheron n'étant pas rentré à midi, sa famille s'est rendue sur place et a découvert le corps en début d'après-midi. La branche a défoncé la boîte crânienne du bûcheron qui est décédé sur le coup. Son casque, probablement éjecté sous le choc, est retrouvé, intact, à proximité. La tronçonneuse est retrouvée renversée à environ 7 mètres de la victime qui pouvait l'avoir en main au moment de l'accident.

Les pompiers évacuent la victime et les gendarmes arrivent immédiatement après sur les lieux.

POUR EVITER CE TYPE D'ACCIDENT :

- Ne pas laisser d'arbre à moitié abattu en position encrouée. Terminer toujours l'abattage commencé avant de quitter le chantier ou de commencer une autre tâche.
- Ne jamais travailler sous un arbre encroué.
- Proscrire l'exploitation en période de grand vent et en particulier dans une parcelle chablis.
- Ne jamais travailler seul sur un chantier d'exploitation forestière. L'action conjointe d'un débusqueur (qui devait arriver en fin de journée) et d'un bûcheron aurait permis de travailler avec une plus grande sécurité.